



# TELEMAQUE PLONGEE RCM



## FICHE D'INSCRIPTION Saison 2022-2023

Validité du  
15/09/2022 au 31/12/2023

**FFESSM 33 06 0186**

Adresse : BASE NAUTIQUE – ESPLANADE JEAN GIOAN – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN  
Tél : 07.57.07.29.74 - courriel : [infos@telemaqueplongee.fr](mailto:infos@telemaqueplongee.fr) - site : <http://www.telemaqueplongee.fr>

NOM :

Prénom :

N° de licence fédérale :

Niveau :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département ou pays :

Téléphone : Email :

Adresse :

Code postal : 06 500 Ville : MENTON

Photo

Cadre réservé au  
secrétariat

Chèque  
Virement  
Espèces

Saisie Fédé  
Saisie contacts

Allergie à l'aspirine **oui non** (*razer la mention inutile*)

Allergie autres médicaments : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'accident : nom et n° tel : \_\_\_\_\_

Certificat médical (validité 1 an) : date : \_\_\_\_\_

### Tarifs FFESSM - cotisation club – assurance « accident » optionnelle

	MONTANT
Licence FFESSM prise au Télémaque ( ) ou autre Club ( ) 43 € adulte / 27 € jeune (12-16 ans) / 12 € enfant (moins de 12 ans)	
Cotisation Club : 70€ ou 80 € (adulte) 40 € ou 50 € Jeune moins de 16 ans et étudiant moins de 25 ans	
Assurance Individuelle Accident Compagnie AXA cabinet Lafont ( * ) <i>Non obligatoire</i> - Loisir 1 : 21 € / Loisir 2 : 26 € / Loisir 3 : 44 € <i>Si vous souhaitez qu'une assurance soit contractée par le biais du club entourez votre choix (ci-dessus) et reportez le montant dans la colonne</i>	
<b>TOTAL</b>	

(\*) En tant que licencié (e) je reconnais avoir été informé (e) par le Club de la possibilité de souscrire une assurance « individuelle accident » par l'intermédiaire du club auprès de la Compagnie AXA Cabinet LAFONT ainsi que l'impose le Code du Sport (articles D3211.1 à D321.4) – détail des garanties consultables sur le site internet : [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

**Vœux de l'adhérent à mentionner, dans le cadre de son projet de formation :**

L'adhésion à TELEMAQUE PLONGEE RCM implique le strict respect des statuts, du règlement intérieur, et des règles de sécurité définies par la FFESSM.

**Autorisation Droit à l'image**

L'adhérent donne son accord pour la diffusion sur les supports de l'association des différentes photos ou films pris durant les activités de l'association.

**Autorisation :**      **OUI**      **NON**      *(rayer la mention inutile)*

**Autorisation consultation honorabilité par les Services de l'Etat**

**Au moment de la prise de licence, GP – N4, tous les niveaux d'enseignement reconnaissent avoir été informés que leur honorabilité peut être vérifiée par les services de l'Etat. Les encadrants qui ne souhaitent pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer. Les dirigeants de l'association sont également soumis à cet éventuel contrôle de l'Etat.**

**Accord pour le contrôle de l'honorabilité par les services de l'Etat :**

**OUI**      **NON**      *(rayer la mention inutile)*

**Autorisation CNIL**

Le pratiquant autorise la FFESSM à céder ses coordonnées postales ou électroniques à des partenaires ou à des tiers pour toute opération de mailing

**Autorisation :**      **OUI**      **NON**      *(rayer la mention inutile)*

**Autorisation parentale pour les mineurs à compléter par le représentant légal**

Je soussigné (e) ..... agissant en qualité de représentant légal de l'enfant ..... né le ..... à .....

L'autorise à pratiquer la plongée subaquatique.

J'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent en mon nom une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin

Fait à ..... le .....  
Signature du représentant légal

Une carte d'adhérent sera établie et sera conservée dans votre dossier d'inscription ou vous sera remise si vous le souhaitez. Elle sera le justificatif de votre adhésion au club TELEMAQUE PLONGEE RCM

**Date et signature de l'adhérent :**